



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
PROGICIEL GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES ET SES INTERFACES**

**DÉCISION N° DM-21-154
EN DATE DU 23 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, la maintenance et l'assistance du progiciel GESTION DES RESSOURCES HUMAINES et ses interfaces ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CIRIL de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel GESTION DES RESSOURCES HUMAINES et ses interfaces ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL – 49 avenue Albert Einstein BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE, représentée par son Président Directeur Général Monsieur GRIVEL Rémi, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel GESTION DES RESSOURCES HUMAINES et ses interfaces. La validité du contrat est à compter du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 10 676,00 euros HT (dix mille six cent soixante-seize euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE